

JEAN DOIGNON

LA SCÈNE ÉVANGÉLIQUE DU BAPTÊME DE JÉSUS
COMMENTÉE PAR LACTANCE (Diuinae institutiones, 4, 15)
ET HILAIRE DE POITIERS (In Matthaeum 2, 5-6)

Une des plus fécondes directions de travail proposées par le Cardinal Daniélou aux études patristiques de la fin du xx^e siècle est assurément la recherche de l'impact des *Testimonia* bibliques sur l'histoire de la catéchèse et de l'apologétique chrétiennes aux premiers siècles¹. L'étude que nous présentons ici s'inscrit en partie dans cette voie de recherche et en partie vise à éclairer un point de l'exégèse latine du premier Évangile au iv^e siècle, point que vient de mettre en relief l'ouvrage de V. Loi sur Lactance².

Si cet auteur a réussi par des voies originales à montrer comment Lactance a su situer sa culture philosophique dans la perspective de la révélation judéo-chrétienne, il ne semble pas avoir résisté à la tentation de chercher dans l'œuvre de Lactance les marques d'une réflexion théologique déjà éprouvée. Il ferait volontiers de l'auteur des *Institutiones divines* une sorte de témoin avancé d'un essor de la théologie chrétienne, qui aurait eu pour foyer, dès le début du iv^e siècle, les Gaules, de Trèves à Poitiers, et qui aurait fourni à Hilaire en particulier une espèce d'environnement théologique (« ambiente teologico »³). Et V. Loi en veut pour preuve la similitude qu'il croit remarquer entre les commentaires de la scène du baptême du Christ donnés par Lactance et par Hilaire dans l'*In Matthaeum*⁴. Mais voyons plutôt les textes.

Le commentaire de Lactance se lit au quatrième livre des *Institutiones divines* : « Puisque nous avons parlé de la seconde naissance, par laquelle Jésus s'est montré aux hommes dans la chair, venons-en à ces œuvres admirables, qui, étant des marques de sa puissance céleste, l'ont fait passer chez les Juifs pour un mage. Dès qu'il commença à prendre de l'âge, il fut baptisé par le prophète Jean dans le fleuve du Jourdain, pour effacer par un baptême spirituel les péchés non de sa personne, qui de toute façon n'en avait pas, mais de la chair qu'il portait. Ainsi, comme il sauvait les Juifs par la réception de la circoncision, il procurait également le salut aux païens par le baptême, c'est-à-dire par l'aspersion de l'onde purificatrice. Alors une voix se fit entendre du ciel : *Tu es mon Fils ; aujourd'hui je t'ai engendré*. Cette parole se trouve prononcée d'avance chez David. Et l'Esprit de Dieu,

1. Qu'il suffise de rappeler ici le récent ouvrage qui fait la synthèse de beaucoup de recherches antérieures : J. DANIELOU, *Études d'exégèse judéo-chrétienne. Les Testimonia* (= *Coll. Théol. hist.*, t. 5), Paris, 1966.

2. V. LOI, *Lattanzio nella storia del linguaggio e del pensiero teologico pre-niceno* (= *Bibl. theol. Salesiana*, ser. 1, t. 5), Zürich, 1970.

3. *Ouvr. cité*, p. 276.

4. *Ouvr. cité*, p. 174-175. Les arguments de V. Loi sont

les suivants : 1^o L'un et l'autre commentaire citent le même verset de *Lc* 3,22 dans une version ancienne qui offre une leçon propre inconnue de la Vulgate et de beaucoup de manuscrits grecs de *Luc* ; 2^o Les deux auteurs mettent l'accent sur la même idée, présentant la théophanie du Baptême comme l'effusion de la puissance du Père, qui a voulu « consacrer le Fils pour sa mission évangélistrice ».

ayant pris la forme d'une colombe blanche, descendit sur lui. Dès lors, il commença à accomplir de très grands miracles, non par les artifices de la magie qui ne montrent rien de vrai ni de sûr, mais par une force et un pouvoir célestes, qui depuis longtemps étaient prédits dans les annonces des prophètes ⁵. »

Le commentaire de Lactance vise à réfuter une objection formulée contre la divinité du Christ à plusieurs reprises dans l'apologétique latine depuis Tertullien ⁶, en écho peut-être à une attaque de Celse ⁷ : puisque le Fils de Dieu a pris une condition si humble, ses œuvres merveilleuses ne sont pas le fait de la divinité; elles s'expliquent donc par la magie ⁸. En réplique à cette imposture, Tertullien, dans l'*Apologeticum*, en avait appelé au témoignage des Prophètes, annonçant un second avènement du Christ où serait manifesté son pouvoir de Verbe divin ⁹, puis, dans le *De baptismo*, l'auteur avait apporté une retouche à sa perspective eschatologique : énumérant, dans la vie terrestre du Christ, les signes de puissance qui ont l'eau pour support, il commençait par le Baptême, qui avait transféré, dit-il, la plénitude de l'Esprit sur le Seigneur ¹⁰.

C'est dans la ligne de cette interprétation de la scène du Jourdain que Lactance expose comment la descente de l'Esprit de Dieu au baptême de Jésus rend compte des « marques de sa puissance céleste », qu'on a été tenté d'attribuer à la magie. En effet, si le baptême inauguré par Jésus a pouvoir d'effacer les péchés de la chair et de procurer le salut, c'est parce qu'il est de nature spirituelle ¹¹. Pour expliquer cette « œuvre admirable », l'auteur des *Institutiones divines* s'appuie sur des formules de Tertullien : l'« effacement » des péchés de la chair, le mode « spirituel » de cet effacement, l'expression de « chair portée » par le

5. LACT. *inst.* 4,15, 1-5, *CSEL*, t. 19, p. 329-330 : « Quoniam de secunda natiuitate diximus, qua se hominibus in carne monstrauit, ueniamus ad opera illa miranda, quae cum essent caelestis indicia uirtutis, magum Iudaei putauerunt. Cum primum coepit adolescere, tinctus est ab Iohanne propheta in Iordane flumine, ut lauacro spiritali peccata non sua, quae utique non habebat, sed carnis quam gerebat aboleret, ut quemadmodum Iudaeos suscepra circumcisione, sic etiam gentes baptismo id est purifici roris perfusione saluaret. Tum uox audita de caelo est : *Filius meus es tu, ego hodie genui te*. Quae uox apud Daud praedicta inuenitur. Et descendit super eum spiritus Dei formatus in specie columbae candidae. Exinde maximas uirtutes coepit operari, non praestigiiis magicis, quae nihil ueri ac solidi ostentant, sed ui ac potestate caelesti, quae iam pridem prophetis nuntiantibus canebantur. »

6. Après TERT. *apol.* 21,17 (texte cité *infra* n. 8), cette objection est évoquée par CYPR. *idol.* 13; ARNOB. *nat.* 1,53; COMM. *carmen de II populis*, 387-388.

7. J.-M. VERMANDER, *De quelques répliques à Celse dans l'Apologétique de Tertullien*, dans *REAug.* t. 16, 1970, p. 205-225, vient de rendre vraisemblable cette hypothèse. Sur le point précis du Christ magicien, la référence à Celse nous paraît plausible, puisqu'elle est indiquée par Origène lui-même : *c. Cels.* 2,29, *SC*, t. 132, p. 306 : Οὗτος δὴ ἐπεδείξατο ἐν Ἰουδαίῳ Θεοῦ δύναμις ὡν τὸ τοιοῦτον, δι' ὃν παραδόξων ἐποίησεν, ὑπονοηθέντων ὑπὸ μὲν Κέλσου γοητεία γεγονέναι. Mais il est possible qu'elle ait été formulée aussi par Porphyre. Hiéroclès, dont EVS. CAES. *adu. Hier.* 2, PG, t. 22, c. 799 b, et vraisemblablement LACT. *inst.* 5, 3, 16, citent le grief de magie lancé contre Jésus, aurait compilé non seulement Celse, mais encore Porphyre selon A. HARNACK, *Porphyrius' gegen die Christen 15 Bücher. Zeugnisse, Fragmente und Referate*, dans *APAW*, 1916, Heft 1, p. 27-28.

8. Cf. TERT. *apol.* 21, 17, *CC*, t. 1, p. 125 : « Quem (Christum) igitur hominem solum modo praesumpserant de humilitate, sequebatur uti magum existimarent de potestate, cum ille daemonia de hominibus excuteret uerbo, caecos reluminaret, leprosos purgaret, paralyticos restringeret, mortuos denique uerbo redderet uitae, elementa ipsa famularet, compescens procellas et freta ingrediens. »

9. TERT. *apol.* 21,15, *CC*, t. 1, p. 125 : « Sciebant et Iudaei uenturum esse Christum, scilicet quibus prophetae loquebantur... Duobus... aduentibus eius significatis, primo, qui iam expunctus est in humilitate conditionis humanae, secundo, qui concludendo saeculo imminet in sublimitate paternae potestatis acceptae <et> diuinitatis exsertae, primum non intelligendo secundum, quem manifestus praedicatum sperabant, unum existimauerunt. » La *dispositio* de cette argumentation du chapitre 21 de l'*Apologeticum*, qui nous semble annoncer de près celle de l'extrait du chapitre 4, 15 des *Diuinae institutiones*, a été analysée dans l'étude de L. THOMAS, *Die Sapientia als Schlüsselbegriff zu den Diuinae Institutiones des Laktanz*, Fribourg, 1959, p. 45-47.

10. TERT. *bapt.* 4, *CC*, t. 1, p. 284 : « Numquam sine aqua Christus! Siquidem et ipse aqua tingitur — prima rudimenta potestatis suae — uocatus ad nuptias aqua auspicatur »; *ibid.* 10, 5, *CC*, t. 1, p. 285 : « cum ipsum quod caeleste in Iohanne fuerat, spiritus prophetiae post totius spiritus in Dominum translationem... ».

11. A propos du baptême de Jean qui n'était qu'une « œuvre humaine » et en pensant par comparaison à la « sanctification que devait apporter le Christ », Tertullien observe que « s'il avait été du ciel, il aurait donné l'Esprit-Saint et remis les péchés » (*Traité du baptême*, 10,3 et 5, trad. Refoulé, *SC*, t. 35, p. 80-81).